



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la ville de Crabtree, tenue le 2 février 2026, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par les personnes habiles à voter le 11 février 2026.

- *Règlement 2026-468 modifiant le règlement 2021-383 décrétant la création d'une réserve financière pour financer les services de la voirie*

Ce règlement d'emprunt entre en vigueur le 12 février 2026.

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 12 février 2026

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 12 février 2026 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 février 2026